

Réunion du GT CNIG GIMeL 15/06/2017

Présents :

N. Marthe-Bismuth (DGALN) – P. Vigné (Cerema) – S. Colas (ONML) – F. Hedou (Cerema) – D. Rio (Cerema) – G. Martinoty (SHOM) – S. Vrac (SHOM) – A. Laure (SHOM) – L. Breton (AFB) – G. Grech (MNHN) – S. Piel (AFB) – F. Naizot (DGALN) N. Cadic (DML) – L. Yon (DDTM17) – F. Guyot (IGN) – JY Debaene (DIRM MEMN) – C. Le Gall (DREAL ALPC) – G. Vourc'h (Brest Métropole) – H. Arnaud (Brest Métropole) – J. Bargain (Agence urbanisme Brest-Bretagne) – J. MEILLON (Ifremer) – D. Rio (Cerema) – L. Martin-Roumegas (Europe) – C. Legueurlier (DDTM 50) – J. Dorey (DDTM50)

Ordre du jour :

- Point d'avancement des sous-groupes de travail
 - Information sur le lancement de l'enquête sur l'utilisation de l'ortho littorale V2 et de nouveaux besoins qui pourraient émerger en vue d'une version 3 de ce référentiel
-

1 – Point d'avancement des sous-groupes de travail

Sous-groupe Socle de données de référence et sous-groupe Limites réglementaires (les deux sous-groupes ont fusionné)

Sur la base de la réflexion engagée lors du GT GIMeL 2012-2014, le tableau de recensement des données a été repris et complété par de nouvelles lignes notamment pour répondre aux besoins de la DCSMM et de la DCPEM.

Ce recensement a été effectué en mobilisant chaque membre du sous-groupe mais aussi en s'appuyant sur le réseau des ADL des services déconcentrés du ministère en charge de l'environnement. Les retours sont les suivants :

- Le SHOM a identifié tous les jeux de données à sa charge.
- Le Cerema a fait une synthèse des retours des ADL : DDTM 64, DDTM 17 et 2 DREAL : Nouvelle Aquitaine et Corse.
- L'IGN a également contribué à ce recueil d'informations.

A l'issue, une version 4 du tableau est en cours de consolidation. Les critères suivants sont considérés pour aider à la priorisation de la production des données :

- Critère 1 : Données réglementaires du sous-groupe Limites réglementaires
- Critère 2 : Données identifiées dans les reportages et en lien avec Inspire
- Critère 3, 4 et 5 : Données utiles à la réalisation d'exercices de planification, à la gestion de crise, aux contrôles.

Au 15 juin, le tableau contient une centaine de données.

Un atelier de travail a été organisé le 15 juin et réunissant les 2 sous-groupes pour partager, échanger sur les travaux engagés séparément, et ainsi permettre de consolider et affiner les productions en cours. Son organisation a été la suivante :

- Finalisation du lien de parenté entre les données « Mère » et les données « Fille »
- Complément du tableau, notamment sur l'identification des producteurs ou concentrateurs.
- Nettoyage du tableau pour supprimer les doublons.

Une analyse comparative par rapport aux annexes inspire a permis de mettre en évidence que de l'ordre de vingt données sont concernées par l'annexe I de la directive Inspire.

Les premiers résultats montrent :

- que le SHOM est concerné par 42 données, que l'AFB, IGN et Ifremer sont concernés chacun par environ 6 jeux de données. La grande majorité des autres données relève de multiples producteurs.
- 21 données réunissent les 3 critères liés aux usages et parmi celles-ci environ 7 – 8 sont concernées par Inspire.

A ce stade, il n'est pas encore possible de finaliser la priorisation des données : il est encore nécessaire d'approfondir le travail. A titre d'exemple, les infrastructures, les ESM¹, les ports, les ouvrages, les épaves sont des données sous l'égide de la DGITM et/ou de la DGALN. Mais pour chacune de ces données, il peut exister plusieurs couches avec des objectifs de production très divers, donc des données très hétérogènes, et beaucoup d'intervenants différents. En ce qui concerne les ESM, le SHOM et la DAM travaillent à construire une base de données dans le cadre d'un PIA.

Pour toutes les données considérées comme prioritaires, il est décidé de ne pas mettre en place de nouveaux sous-groupes dédiés mais plutôt d'inciter des échanges entre les services référents et les différents producteurs.

Une information spécifique du GT GIMeL à la DGALN et à la DGITM à ce sujet pourrait être pertinente pour étudier les modalités permettant de produire des données validées par un organisme référent.

A noter que sur la donnée clapage, une couche produite sous forme de points localisant les points de clapage est en cours de consolidation grâce à la création d'une couche surfacique

construite sur la base des arrêtés d'autorisation des sites d'immersion. Cette couche sera mise en ligne pendant l'été 2017 sur Géolittoral. Elle est produite par le Cerema.

Il en est de même sur le sujet de la pêche professionnelle avec la nécessité d'associer la DPMA aux travaux du GIMeL. Le GT GIMeL doit tenter de défendre un socle nécessaire à tous les acteurs pour permettre une utilisation au-delà du seul contrôle.

Le sous-groupe Limites réglementaires a construit un « mapping » de dépendance entre les objets géographiques pour essayer de dégager la priorisation de la numérisation. Il ressort ce classement :

1. Laisse de haute mer pour identifier le « TC » à usage administratif
2. Laisse de basse mer qui permettra de dégager la ligne de base normale en complément de la ligne de base droite déjà diffusé par le SHOM
3. Limites administratives des ports maritimes : dpm artificiel
4. Les limites de compétences des représentants de l'Etat en mer (préfets, haut commissaire de la République pour les COM/POM)

Questions :

- Modification des communes dans le cadre de la Loi Notre. Quel est le délai entre le moment de prise de l'arrêté préfectoral et le moment où l'information est transmise et diffusée sous forme de données. La prise en compte d'une fusion de communes dans la BDUni tient surtout compte de la date d'effet de l'arrêté préfectoral qui est en général au plus tôt 4 à 8-10 mois après la signature de cet arrêté. La diffusion par Admin Express s'effectue dans le mois suivant la mise à jour BDUni ». (La BD Uni est la base interne de production IGN d'où est dérivée la BD TOPO® et la moyenne échelle (Admin Express).)

- Ajout de l'information 3D dans le mapping pour en faciliter la lecture et sa consolidation. L'AFB répond que la distinction est faite entre les différentes strates et que certains objets sont spécifiques à une strate, mais d'autres limites sont communes à plusieurs strates. Le mapping sera versé et diffusé en ligne accompagné du schéma illustratif des différentes limites produite dans le cadre du GT GIMeL 2012-2014 pour faciliter sa lecture.

Suites des sous-groupes « Socle de données » et « Limites réglementaires »

Envoi du tableau aux membres du GT GIMeL pour avis, remarques avec demande de retour au plus tard le 3 juillet. Transmission du tableau aux collectivités par l'intermédiaire des plates-formes lors des comités techniques ou lors des réunions CNIG collectivités territoriales pour information.

Finalisation du tableau à plusieurs fins:

- faire des regroupements selon les échelles de besoins, les fréquences de mise à jour dans la perspective de mise en place de millésimes,
- Identifier quelle est la commission de validation des standards (programme 2018) CNIG/Sandre/Covadis et établir leurs plans de charge respectifs
- Impliquer et suivre chacun dans la production et la diffusion de données (établir plan de charge, organisation si multi-producteur d'une même donnée et financement)

- Mapping sur les données réglementaires à finaliser et publication internet avec le schéma décrivant les limites réglementaires. Une notice accompagnera le tout.

Sous-groupe Carroyage

Un point d'avancement a été réalisé sur les travaux en cours. La note technique contenant les spécifications du carroyage est en cours de finalisation. Elle est rédigée par le Cerema et l'ONML avant transmission aux autres membres du sous-groupe. L'objectif est de permettre aux utilisateurs de comprendre comment il a été construit, ses possibilités d'utilisation, ses avantages, ses limites.

Ce carroyage est construit sur une maille d'une minute de côté de manière à être conforme avec Inspire. Il sera disponible sur Géolittoral dès validation par le GT GIMeL.

La note est construite en 5 grands chapitres :

- Contexte : pourquoi ce carroyage
- Equipe projet
- Spécifications techniques
- Exemples d'utilisation
- Méthode pour ventiler des données dans un carroyage

Deux points restent à terminer :

- L'utilisation du système de maillage géographique. Deux solutions sont proposées. Elles seront soumises à la MIG (qui a déjà été questionnée) pour validation d'une des solutions
- De manière plus anecdotique, il paraît intéressant d'accompagner la diffusion du carroyage et de la note accompagnés d'exemples. Il est proposé de décrire plus en détails les exemples listés dans la partie 4 de la note.
- Il pourrait être positif de transmettre le projet de note à M. Merrien de l'Ifremer, pressenti comme expert sur le sujet, car il a en charge le SIH qui devra considérer dans ces futurs travaux ce nouveau référentiel.

Dans le cadre des séances de rapportage à l'Europe, F. Naizot a présenté ce projet qui a été favorablement reçu.

Suites du sous-groupe carroyage

Envoi de la note au sous-groupe carroyage et aux membres du GT GIMeL pour avis et validation

Sollicitation de la MIG pour sélectionner la solution concernant le système de coordonnées de référence

Diffusion du carroyage sur Géolittoral

Traits de côte

Deux réunions se sont tenues en avril et en mai.

Le questionnaire a été envoyé au comité utilisateur fin avril. 10 réponses ont été reçues ainsi que des contributions communiquées par mail : DDTM 50, Conservatoire du littoral, DREAL Nouvelle Aquitaine, AFB, BRGM, DREAL Occitanie, DREAL Pays de la Loire, IGN, DEAL Guyane, EGI (Ministère Défense), IFREMER, ONF et MNHN.

Le SHOM et le Cerema ont synthétisé les réponses :

- Sur les modes d'utilisation : photointerprétation, dgps, ...
- Certaines limites sont exprimées par les utilisateurs : données non à jour, problème de cohérence avec les données, métadonnées incomplètes parfois, données pas suffisamment précises, absence de base historique nationale harmonisée
- Concernant les usages actuels et à venir :
 - o Besoins de rapportage
 - o Besoins de suivi d'évolution côtière, Sables sec / humides, Connaissance et analyse du territoire, Stratégie locale du trait de côte, inondation,
 - o Usage réglementaire : délimitation des zones maritimes réglementaires, DPM, concession de plages, ...
- Les besoins exprimés peuvent être regroupés en 6 familles :
 - o Une emprise géographique couvrant l'ensemble de la France
 - o Des exigences géométriques au sujet de la topologie mais aussi des échelles de saisie
 - o Une mise à jour pouvant aller d'une fréquence tous les 10 ans à une mise à jour en continu
 - o Des métadonnées associées et complètes
 - o Une diffusion en open data sur Géolittoral, le Géoportail

Les réponses aux questionnaires ont permis de confirmer deux "macro usages":

Limite Terre/Mer (trait de côte à usage administratif) correspondant à la PHMA. Son utilisation concernerait les fermetures de zones maritimes (ex : rapportage DCE, DCSSMM), l'aide à la délimitation administrative du DPM.... Cette limite se substituerait aux nombreuses limites déjà produites (BDCarthage, BDTopo, TCHv2, ...). Topologiquement propre, cette limite serait tenue à jour selon des modalités à définir.

Marqueur de position du trait de côte pour un suivi du trait de côte régulier et à long terme, pour l'étude de l'impact du changement climatique, pour la connaissance du fonctionnement hydrosédimentaire, les impacts après des tempêtes majeures, pour la stratégie de gestion des territoires littoraux

Suites du sous-groupe Traits de côte

Limite Terre/Mer (trait de côte à usage administratif) :

- Spécifier un produit (ou 2 selon l'échelle) pour en faire un référentiel unique. Cela comprend le nettoyage des autres bases de données des autres traits de côte qui parasitent les usages (ex : BD Topo).

- Faire en sorte que ce référentiel soit adopté, partagé et entretenu
- Diffuser cette donnée en open data en ayant au préalable financé la production
- Le sous-groupe proposera des spécifications techniques, les modalités de mise à jour et une première estimation financière en octobre 2017.

Marqueur de position du trait de côte :

- Harmoniser les pratiques et les méthodologies
- En assurer une large diffusion auprès des différents acteurs

Discussion à poursuivre au sein du réseau national des observatoires du trait de côte (étudier la faisabilité de mise à jour de cet indicateur, travailler sur des protocoles communs et la mise à disposition des données)

Nota : à compter du 1^{er} juillet 2017, Agnès Laure (Shom) prendra la suite de Stéphanie Vrac (Shom) pour le pilotage de ce sous-groupe.

2 – Ortho littorale V3

Une information a été donnée aux membres du GT GIMeL au sujet de l'ortho littorale. Engagée en 2009, la réflexion autour du lancement d'une V2 de l'ortho littorale n'a abouti que 2 années plus tard avec le lancement d'un appel d'offres et les premiers vols.

La production de ce référentiel s'est ensuite étirée entre 2011 et 2014 compte tenu des contraintes liées aux spécifications techniques du cahier des charges.

Partant de ce constat, la DGALN a confié une étude au Cerema qui contient deux parties :

- Connaître les utilisateurs et utilisations qui sont faites actuellement
- Connaître de nouveaux besoins qui pourraient voir le jour.

L'étude a pour objectif final de permettre à la maîtrise d'ouvrage de cette étude de disposer d'éléments sous la forme d'arguments techniques, de coûts permettant d'envisager un 3^{ème} millésime de ce référentiel.

Cette étude permettrait de rédiger des spécifications techniques pour un futur CCTP et de définir une zone d'exécution.

Pour atteindre ces objectifs, un questionnaire va être adressé largement par internet et listes de diffusion à deux cibles : un questionnaire complet à destination des professionnels, un questionnaire plus vulgarisé à destination du grand public.

Les questionnaires seront mis en ligne cet été pour un dépouillement à l'automne prochain.

Suite à donner :

- Envoi du questionnaire « professionnel » aux membres du GT GIMeL pour remarques, validation. Date limite de remontée des remarques : 3 juillet 2017
- Publication du questionnaire
- Mise en place d'un sous-groupe spécifique au sein du GIMeL pour analyser les réponses, contribuer à la rédaction des spécifications techniques de l'ortho littorale

V3. Sur ce point un appel à volontaires est lancé avec une date limite fixée au 3 juillet 2017.

3 - Calendrier :

Les pilotes sont invités à la réunion plénière de la Commission Données du CNIG le 6 juillet de 10h à 13h à Saint-Mandé.

Prochaine réunion du GT GIMeL le 19 octobre 2017 à l'AFB (Vincennes) de 14h à 16h30 : bilan et perspectives du GT.